

## SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017

Le vingt-huit septembre deux mille dix-sept à dix-huit heures, le conseil municipal de Breau et Salagosse, régulièrement convoqué s'est réuni dans les lieux habituels de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DURAND, Maire.

**Étaient présents :** DURAND Alain, MARTIN Yves, PIALOT Pierre, RECOLIN Serge, DESCHAMPS Jean-Claude, COMBERNOUX Samuel, TOUCHE Bernard, PEYRE Serge

**Étaient absentes excusées :** VIGNERON HAAS Sandrine, DUMAS Sandrine donne procuration à DURAND Alain

**Était absente :** DUPONT LAMOUREUX Suzanne

Monsieur Yves MARTIN est nommé Secrétaire de Séance.

Lecture est donnée du compte rendu de la précédente séance. Ce dernier est approuvé à 7 voix POUR et 1 ABSTENTION (MARTIN Yves)

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **1/ TRAVAUX DE MISE EN DISCRETION DU RESEAU ELECTRIQUE AU MAS DU MILIEU A SERRES**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet envisagé de mise en discrétion du réseau électrique au Mas du Milieu à Serres.

Le montant du projet s'élève à 75 930,68 € HT soit 91 116,83 € TTC.

Monsieur le Maire informe de sa participation qui s'élèvera à 0,00 €. Le SMEG financera la totalité.

Par ailleurs, le Maire informe qu'au cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie, la commune devra s'engager à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèveront approximativement à 4 494,83 €.

Le Conseil Municipal, après délibération approuve la réalisation de ces travaux pour un montant de 75 930,68 € HT soit 91 116,83 € TTC avec une participation de 0,00 € pour la commune et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

#### **2/ INFRASTRUCTURE TELECOM COORDONNEE A LA MISE EN DICRETION DU RESEAU ELECTRIQUE**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet d'infrastructure télécom coordonnée à la mise en discrétion du réseau électrique au Mas du Milieu à Serres.

Le montant du projet s'élève à 23 465,92 € HT soit 28 159,10 € TTC.

Monsieur le Maire informe de la participation de la Mairie qui s'élèvera approximativement à 28 16,00 € TTC, montant prévu au budget primitif. Une subvention de 9000 € pourrait être envisagée.

Par ailleurs, le Maire informe qu'au cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie, la commune devra s'engager à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèveront approximativement à 1 121,30 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération approuve la réalisation de ces travaux pour un montant de 23 465,92 € HT soit 28 159,10 € TTC avec une participation de 28 160,00 € TTC pour la commune et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

#### **3/ - VALIDATION DES ESPACES SITES ET ITINERAIRES LIES AUX ACTIVITES DE PLEINE NATURE DANS LE CADRE DE LA CREATION DU RESEAU LOCAL D'ESPACES SITES ET ITINERAIRES COMMUNAUTAIRE DU PAYS VIGANAIS.**

##### **- INSCRIPTION AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET RANDONNEE DU GARD ET AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ESPACES SITES ET ITINERAIRES DU GARD.**

Le Maire informe que l'EPCI du Pays Viganais, suite à sa prise de compétence en matière de randonnée et d'activité de pleine nature, a la volonté de développer son offre d'espaces, sites et itinéraires destinés aux activités de pleine nature facteur d'attrait touristique et de découverte des espaces naturels gardois. C'est ainsi qu'elle s'est engagée à élaborer un Réseau local d'Espaces Sites et itinéraires, avec l'appui du Conseil Départemental du Gard et conformément aux critères du label Gard pleine nature et ce en cohérence avec les Espaces Sites et Itinéraires d'intérêt départemental comme l'ensemble des sentiers de type GR (Grande Randonnée) GRP (Grande Randonnée de Pays), etc...sous gestion du Conseil Départemental et inscrit aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et Randonnée et des Espaces Sites et Itinéraires du Gard.

A ce titre et conformément au label Gard pleine nature, l'EPCI est dans l'obligation de faire valider par ces communes adhérentes les tracés et situation des Espaces Sites et Itinéraires, les noms des lieux-dits qui seront utilisés sur les poteaux, les schémas d'implantation du mobilier signalétique, l'inscription des itinéraires au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) et au PDESI ( Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires) du Gard, l'inscription des Espaces et Sites d'activités de pleine nature au PDESI du Gard.

Suite à la demande de l'EPCI du Pays Viganais, le Conseil Municipal :

- VALIDE les Espaces Sites et Itinéraires
- APROUVE la demande de l'EPCI concernant l'inscription au PDIPR et au PDESI du Gard des Espaces Sites et Itinéraires concernant la commune.

#### **4/ SUBVENTION RASED**

Le Maire donne lecture de la demande de subvention 2017 du RASED, le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté. Il informe que le psychologue scolaire utilise du matériel psychométrique dont le coût est important. Ce matériel doit être renouvelé régulièrement en raison de la sortie de nouveaux étalonnages qui le rend rapidement obsolète. Par conséquent, pour couvrir ces frais il est demandé de maintenir la subvention allouée chaque année d'un montant de 2€ par enfant scolarisé.

Le Maire propose donc de maintenir la subvention et propose une aide de 2€ par enfant scolarisé sur notre commune. Il y'a à ce jour 56 enfants scolarisés le montant total s'élève à 112€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le maintien de cette subvention de 2€ par enfant soit 56 enfants le montant total s'élève donc à 112 €.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- **Agence départementale d'aide aux communes** : Le Maire informe de la création de l'agence départementale d'aide aux communes qui est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financière. Il propose à son conseil municipal d'y adhérer par le biais d'une convention et moyennant une participation de la commune d'un montant de 0.50 € par habitant sur la base du dernier recensement.

Après délibération le conseil municipal :

- APPROUVE l'adhésion à l'agence départementale d'aide aux communes
- VALIDE la convention qui est consentie et acceptée pour une durée de 3 ans (2018/2019/2020) et qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- EMET UN AVIS FAVORABLE sur le montant de la participation de la commune soit 0.50 € par habitant sur la base du dernier recensement
- AUTORISE le maire à signer tous les documents nécessaires

- **Revêtement de la route de la Maison Neuve** : Serge Peyre demande où en sont les travaux. Monsieur le Maire l'informe que la société en charge de ce revêtement va reprendre les travaux prochainement.

- **SIVU** : Yves Martin fait le compte-rendu d'une réunion au SIVU sur la gestion des milieux aquatiques. Il informe que l'état se dégage de cette gestion et demande à la CDC de s'en occuper. Le SIVU deviendrait un syndicat mixte qui comprendra les secteurs de Ganges, Sumène et la CDC de l'Aigoual ce qui leur permettra d'agrandir leurs compétences.

- **Informations diverses** :

- Repas de Noël : 12/12/2017 avec le même traiteur Monsieur Fabaron
- Feu d'artifice : 29/12/2017 suivi d'un vin chaud et fougasse
- Bulletin municipal : publication fin d'année, les élus et l'école sont invités à préparer des articles
- Grand gîte : disponible à partir du 01/10/2017 pour un loyer de 260 € mensuel

- **Association le Rieumage** : Samuel Combernoux informe que la « Fête » sera assurée et gérée par une nouvelle association (inconnue à ce jour) et un nouveau président Maxime Fadat. L'association le Rieumage quant à elle continue à fonctionner pour d'autres événements.

- **Local du four** : Yves Martin informe qu'il a reçu des membres de l'association Ceven'Lab, association située à le Vigan qui aurait besoin d'un local pour s'implanter à Bréau. Une visite du local du four leur a été faite.

- **Réfection trottoirs** : Monsieur le Maire informe que le matériel pour les travaux de réfection des trottoirs a été réceptionné. La 1<sup>ère</sup> tranche (de la boulangerie à la salle polyvalente) débutera mi-octobre 2017. La 2<sup>ème</sup> tranche quant à elle sera réalisée en 2018.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 00.**